



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

## PROCES VERBAL

### CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre, le Conseil municipal de la commune de Saint-Paul de Varces, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie à 20h, sous la présidence de Madame Cécile CURTET, Maire.

Avant de procéder à l'appel nominatif des conseillers municipaux, Mme la maire présente Paul Bon, le nouveau directeur général des services de la mairie.

Mme le Maire procède à l'appel nominatif des conseillers.

**Présents :** Cécile CURTET, David BALME, Philippe BERNARD, Joël BRAISAZ, Valérie CAZAUX, Raymond CONTARD, Émilie DAVID-CAVAZ, François DIAZ, Marianne FOUILLÉ, Laetitia GAUDE, Gisèle LAYDEVANT, Thierry LE FORESTIER, Jean-Claude MICHAUD, Marie-Françoise ORTHOLAND, Célia SCORDEL, Sylvain VALLON, Giancarlo VISCI.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Denis METZGER a donné pouvoir à Valérie CAZAUX.

Mylène SIBILLE a donné pouvoir à Joël BRAISAZ.

Le quorum est atteint, le conseil peut valablement délibérer.

**Désignation du secrétaire de séance :** Mme Marianne FOUILLÉ est nommée secrétaire de séance.

➤ Vote

**Pour : 19 :** C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**Transmission des décisions prises en vertu de la délégation d'attribution au maire :**

- Le 24/06/2024 : Signature d'une convention d'honoraires avec le cabinet CDMF avocats pour l'affaire commune : Alessi, défense des intérêts de la commune suite au recours au contentieux de Monsieur Alessi à l'encontre du permis de construire déposé par Monsieur Morel.
- Le 24/06/2024 : Signature d'une convention d'honoraires avec le cabinet CDMF avocats pour l'affaire commune : Michel, défense des intérêts de la commune suite au



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

recours contentieux de Monsieur Michel à l'encontre du permis de construire déposé par Monsieur Morel.

- Le 08/08/2024 : Demande d'une subvention à l'Agence nationale du sport pour des équipements dans la Cour de l'école suite à une collaboration entre la mairie et la directrice du groupe scolaire. La subvention concerne l'achat d'une table de ping-pong et de peinture pour effectuer des traçages de jeu au sol.
- le 21/06/2024 et le 19/09/2024, signatures pour l'achat de 2 concessions.

*M. BERNARD demande que ces informations soient intégrées, par exemple, dans l'ordre du jour envoyées par mail lors de la convocation du conseil municipal*

*Mme le Maire entend cette demande et annonce que les informations seront intégrées dans un mail avec l'ordre du jour et la convocation.*

### **Lecture de l'ordre du jour**

- 1) ADMINISTRATION GENERALE – Approbation du procès-verbal de séance du 11 juin 2024
- 2) ADMINISTRATION GENERALE- Diffusion du procès-verbal de séance du 2 avril 2024
- 3) ADMINISTRATION GENERALE- Modifications de postes au sein de la collectivité
- 4) JEUNESSE - Approbation du règlement annualisé du temps de travail du service Jeunesse
- 5) ADMINISTRATION GENERALE- Convention avec le CDG 38 pour la prévention des risques professionnels
- 6) ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres de la commission d'appels d'offres
- 7) ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commande pour l'entretien du terrain de football
- 8) ADMINISTRATION GENERALE- Nomination du correspondant Défense
- 9) ADMINISTRATION GENERALE - Mise à jour de la répartition du produit de la vente de concession au cimetière entre le budget communal et le CCAS
- 10) CULTURE - Convention intercommunales du réseau des médiathèques d'Uriol
- 11) ADMINISTRATION GENERALE - Convention de mise à disposition des locaux à l'association de football
- 12) FINANCES – Décision modificative n°1 du budget de la zone commerciale Les Tapaux
- 13) Informations diverses

### **1) ADMINISTRATION GÉNÉRALE - Approbation du procès-verbal de séance du 11 juin 2024**

*F. DIAZ ne souhaite pas contester le procès-verbal mais avoir des réponses aux questions posées lors du dernier conseil municipal :*

*1- Qu'en est-il de l'étalement de la dette du PNRV ?*

*Mme la maire explique que la personne contactée était indisponible lors de ses appels, elle va la recontacter*



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

2- La modification sur le RIFSEEP et le 13<sup>ème</sup> mois a-t-elle été faite ?

Mme la maire répond qu'elle a été modifiée par les agents.

3- A-t-on plus d'éléments de réponse au sujet de l'allocation aux parents d'enfants handicapés et le fait que certains pouvaient rentrer le weekend ?

Mme la maire répond qu'elle n'a pas regardé mais propose de répondre directement par mail pour éviter le temps d'attente du prochain Conseil.

E. DIAZ informe que l'équipe d'opposition n'a pas fait de recours gracieux ni saisi le préfet au sujet de la délibération 6, concernant la convention de servitude pour l'accès aux parcelles privées. Un des conseillers majoritaires est concerné par la décision et a voté cette délibération au lieu de ne pas prendre part au vote.

Mme la maire répond qu'elle va se renseigner à ce sujet.

➤ Vote

**Pour : 18** : C. CURTET, D. BALME, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, M-F ORTHOLAND, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI, P. BERNARD, F. DIAZ, C. SCORDEL

**Contre : 0**

**Abstention : 1** : J-C MICHAUD

**2) ADMINISTRATION GENERALE- Diffusion du procès-verbal de séance du 2 avril 2024**

Mme la maire informe qu'il s'agit d'une diffusion et non d'une approbation car seuls les élus en place lors de la séance du 2 avril peuvent approuver ce procès-verbal.

Il s'agit de Joël Braisaz, Valérie Cazaux, Raymond Contard, Marianne Fouillé, Mylène Sibille et Cécile Curtet.

➤ Vote

**Pour : 6** : C. CURTET, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, M. FOUILLÉ, M. SIBILLE

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**3) 3) ADMINISTRATION GENERALE- Modifications de postes au sein de la collectivité**

Pas de questions.

Il s'agit de fermer les postes ouverts sur différents grades pour le recrutement du DGS. Il ne restera ouvert que le poste d'attaché territorial.



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**4) JEUNESSE - Approbation du règlement annualisé du temps de travail du service Jeunesse**

*P. BERNARD comprend que le Comité Social Territorial qui est composé d'élus et de représentants syndicaux l'a approuvé à l'unanimité mais aimerait savoir si des agents de Saint-Paul-de-Varces siègent à ce comité, et aimerait savoir si le paragraphe 3.3 en page 6 est légal et, si oui, appréciable. Il précise avoir la réponse à cette dernière question mais souhaite connaître l'avis de Mme la maire et du nouveau DGS de la commune.*

*Mme la maire répond que cette délibération étant proposée suite à l'approbation du CST, elle ne doute pas que celle-ci soit légale et laisse la parole à Paul BON lors d'une interruption de séance.*

INTERRUPTION DE SEANCE

*P.BON explique que revenir à 1607 heures ne va pas forcément dans le sens des agents mais qu'il s'agit d'une obligation légale en raison d'abus dans certaines communes. Suite à cela, le CST s'est réuni de façon obligatoire et a validé cette délibération. Toutes les communes de France ont dû valider une délibération identique.*

*P. BERNARD pose les questions suivantes :*

- *Un agent de Saint- Paul-de-Varces se mettant en grève le vendredi et poursuivant sa grève le lundi va-t-on lui enlever le samedi et le dimanche ?*
- *Est-ce que c'est légal ?*
- *Une appréciation peut-elle être prise par les élus ?*

*Il précise que ce sujet est important parce qu'il s'agit de nos agents et de leurs salaires car cela représente la perte de 2 jours de congés pour les agents payés au SMIC.*

*Mme la maire réitère sa réponse précédente.*

*P.BON ajoute que les comptes-rendus du comité social et technique du CST sont publics. Les syndicalistes œuvrent pour soutenir les agents et auront forcément fait remonter ce genre de question.*

REPRISE DE SEANCE

*P. BERNARD souhaite que la réponse lui soit apportée au prochain conseil municipal.*

*F. DIAZ note que cette délibération est avec un effet rétroactif.*



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

*Mme la maire répond que c'est bien le cas. Elle est applicable au 1er septembre car la rentrée avait lieu le 02 septembre.*

*F. DIAZ demande si le règlement de travail annualisé s'adresse à tout le monde ? L'avant dernière page s'adresse directement aux agents. Cela ne correspond pas à un règlement intérieur général.*

➤ Vote

**Pour : 18** : C. CURTET, D. BALME, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 1** : P. BERNARD

**5) ADMINISTRATION GENERALE- Convention avec le CDG 38 pour la prévention des risques professionnels**

*F. DIAZ approuve l'élaboration de cette convention car il s'agit d'une demande de longue date.*

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**6) ADMINISTRATION GENERALE – Election des membres de la commission d'appels d'offres**

*Mme la maire propose de voter à bulletin secret et de procéder au vote des titulaires et suppléants séparément.*

➤ Vote des titulaires

Liste A : J. BRAISAZ, R. CONTARD, G-C. VISCI.

Liste B : P. BERNARD, C. SCORDEL, J-C. MICHAUD.

19 bulletins dans l'urne.

bulletins A: 15

bulletins B: 4

Les titulaires sont J. BRAISAZ, R. CONTARD, et P. BERNARD.

➤ Vote des suppléants

Liste A : V. CAZAUX, S. VALLON, L. GAUDE.

Liste B : C. SCORDEL, J-C. MICHAUD, F. DIAZ.



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

19 bulletins dans l'urne.

Bulletins A : 15

Bulletins B : 4

Les suppléants sont V. CAZAUX, S. VALLON, et C. SCORDEL.

*J-C. MICHAUD demande si la commission d'appels d'offres va fonctionner ? Il rappelle qu'elle s'est réunie une seule fois sur les 10 dernières années et qu'ensuite Monsieur RICHARD décidait seul.*

*Mme la maire déclare qu'elle ne décidera pas seule. La commission d'appels d'offres sera réunie dès que nécessaire.*

#### **7) ADMINISTRATION GENERALE - Groupement de commande pour l'entretien du terrain de football**

*Mme la maire propose de :*

*1- Voter l'autorisation de signature de la convention de groupement de commande par Mme le maire.*

*2- Procéder à un second vote pour élire un délégué titulaire et un suppléant parmi les membres de la commission d'appels d'offres élus lors de la précédente délibération afin de siéger au sein de la commission d'appels d'offres du groupement de commandes.*

*Mme le maire propose J. BRAISAZ comme titulaire et R. CONTARD comme suppléant.  
F. DIAZ ne souhaite pas proposer de noms.*

➤ Vote d'autorisation de signature par Mme le maire

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

➤ Vote d'élection des représentants : J. BRAISAZ titulaire et R. CONTARD suppléant

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

#### **8) ADMINISTRATION GENERALE- Nomination du correspondant Défense**

*Mme la maire annonce la candidature de D. BALME et propose de voter à mains levées.*

➤ Vote



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*D. BALME souhaite ajouter qu'il s'est porté volontaire pour ce poste en raison de ses 18 ans d'armées en tant qu'engagé volontaire et est maintenant fonctionnaire d'État à la défense dans les transmissions à la caserne de Varcès.*

**9) ADMINISTRATION GENERALE - Mise à jour de la répartition du produit de la vente de concession au cimetière entre le budget communal et le CCAS**

*Pas de questions.*

*Pour rappel, il s'agit de la répartition du produit de la vente de concession, à 2/3 sur le budget communal et 1/3 sur le budget du CCAS.*

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

**10) CULTURE - Convention intercommunales du réseau des médiathèques d'Uriol**

*F. DIAZ souhaite que le suppléant au maire cité dans les autorisations de signatures soit officiellement nommé.*

*Mme la maire propose de nommer V. CAZAUX, 1<sup>ère</sup> adjointe en tant que suppléante. Cette modification sera apportée à la délibération.*

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*C. CURTET souhaite remercier les élus pour ce vote car il met en valeur le travail effectué par les agents bibliothécaires des quatre communes lors des nombreuses réunions dont elle a été témoin en tant qu'adjointe à la culture lors du mandat précédent.*



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

### 11) ADMINISTRATION GENERALE - Convention de mise à disposition des locaux à l'association de football

*F. DIAZ souhaite savoir si cette convention est à destination de l'association de Football uniquement ?*

*M-F. ORTHOLAND répond qu'elle est à destination de toutes les associations souhaitant utiliser les locaux.*

*F. DIAZ souhaite connaître les détails de la prise d'effet et la durée d'utilisation de ces locaux.*

*M-F. ORTHOLAND répond que la convention est valable un an. Elle est basée sur le même type de fonctionnement que pour les utilisations de salles du Ruban.*

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 12) FINANCES – Décision modificative n°1 du budget de la zone commerciale Les Tapaux

*Pas de questions.*

➤ Vote

**Pour : 19** : C. CURTET, D. BALME, P. BERNARD, J. BRAISAZ, V. CAZAUX, R. CONTARD, É. DAVID-CAVAZ, F. DIAZ, M. FOUILLÉ, L. GAUDE, G. LAYDEVANT, T. LE FORESTIER, D. METZGER, J-C MICHAUD, M-F ORTHOLAND, C. SCORDEL, M. SIBILLE, S. VALLON, G. VISCI

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

### 13) Informations diverses

*Sujet 1.*

*Mme la maire informe que des emplois sont menacés sur le site Vencorex. Des maires de la métropole ont voté une pétition qui a été proposée par Monsieur Christophe Ferrari. Cette pétition est en ligne sur le site de la métropole.*

*Mme la maire invite les élus à signer cette pétition.*

*Sujet 2.*

*F. DIAZ souhaite savoir si une liste d'élus a été établie pour la célébration de mariages ?*



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

*Mme la maire explique la procédure lors de la réception d'une demande de mariage en mairie : L'agent en charge des mariages reçoit les futurs époux et leur demande s'ils souhaitent être mariés par un élu en particulier. Si ce n'est pas le cas, l'ordre de liste est appliqué.*

*Mme la maire précise que tous les conseillers municipaux peuvent célébrer un mariage, sur délégation du Maire.*

*F. DIAZ mentionne une erreur lors d'un mariage célébré cette année. Le couple n'a pas pu être marié par l'élu désigné.*

*M. FOUILLE demande si le couple a effectué cette demande pendant la période électorale auquel cas il était impossible à l'agent de répondre positivement à la demande, l'identité des élus étant incertaine.*

*F. DIAZ répond que le mariage a eu lieu après les élections.*

*Mme la maire va se renseigner à ce sujet.*

*Sujet 3.*

*F. DIAZ souhaite avoir des informations sur les projets de l'école car l'opposition n'a aucune information à ce sujet.*

*Mme la maire regrette que l'opposition n'ait pas répondu à sa demande de rencontre au début du mandat car ce sujet aurait pu être évoqué.*

*F. DIAZ approuve la mention de ce point car l'article sur le maire paru dans le Dauphiné Libéré, ainsi que le refus suite à la demande de monsieur BERNARD de siéger au sein du conseil d'administration de la SEM des Mousses, puis le refus de célébration d'un mariage ne sont pas considérés comme « la main tendue » annoncée pendant la campagne.*

*Concernant l'école, l'opposition n'a reçu aucune invitation de participation.*

*L'opposition se dit prête à intégrer certaines commissions.*

*Mme la maire affirme que ses propos ont été déformés dans l'article du Dauphiné Libéré car elle n'a jamais dit qu'il n'y aurait aucune commission mais que c'était en réflexion.*

*F. DIAZ regrette que le nombre de conseillers d'oppositions soit si faible au sein de la municipalité ce qui impacte le nombre de sièges attribués au sein des commissions.*

*Il pense que la cohabitation municipale n'est pas partie du bon pied dans la mesure où l'opposition est écartée de tout mais est assez satisfait d'avoir des documents à disposition.*

*L. GAUDE précise que l'équipe d'opposition n'est pas écartée de tout car les commissions de contrôle des listes électorales ont été créées à leur demande et certains membres y siègent.*

*F. DIAZ répond que c'est la loi mais que des demandes ont été faites sur des sujets non soumis aux lois.*

*G. LAYDEVANT insiste sur le fait qu'aucune réponse n'a été apportée de la part de l'opposition concernant la proposition de rencontre de Mme la maire.*



Procès-verbal du conseil municipal du 24 septembre 2024

*Mme la maire conclut qu'il s'agit d'une incompréhension dans la mesure ou une réponse était attendue dans chaque équipe. Elle annonce vouloir procéder différemment.*

*P. BERNARD précise que l'école n'est pas le seul sujet dont l'opposition aimerait avoir des informations. La place de l'église et le Villarey sont aussi concernés. Il souhaite que la population soit informée de l'avancée de ces projets.*

*Mme la maire répond que le Villarey n'appartient plus à la commune, il n'y a donc pas de dossier à communiquer puisque cela appartient au domaine privé.*

*V. CAZAUX résume le projet en cours au niveau de l'école.  
« On a débuté une étude sur un projet de restructuration du groupe scolaire qui comprend une réorganisation des espaces, mais aussi une étude sur le plan thermique. Il y a également le multi-accueil. Nous avons donc décidé de globaliser cette étude.  
Une première étude de faisabilité nous a permis de dégager 3 projets potentiels, 3 axes de travail. Des plans d'études ont été présentés aux personnes concernées par l'usage de ce bâtiment (Les agents, l'AAPE, la DDEN et des représentants des enseignants.).  
Suite à cette présentation, il a été demandé de nous faire un retour sur leurs besoins et leurs attentes d'ici la première semaine d'octobre.  
La compilation de l'ensemble des besoins sera présentée lors d'une réunion avant les vacances d'octobre dans le but de faire appel à un programmiste pour la suite du projet. »*

F. DIAZ demande si le projet inclus les espaces extérieurs ?

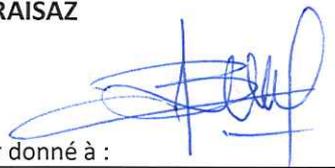
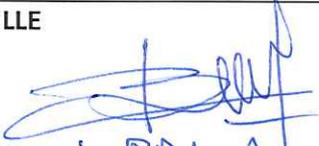
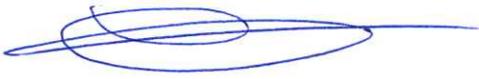
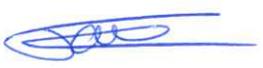
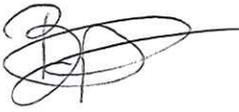
V. CAZAUX répond que ce n'est pas dans cette étude qui est exclusivement intra-muros pour les problématiques d'espace et de place avec l'externalisation de la bibliothèque qui est en cours pour récupérer 95 m<sup>2</sup> de surface à l'intérieur de l'école.

**La séance est clôturée à 21h12.**

# Feuille de Signature

## Approbation du PV du 24 sep Lors de la séance du 14 novembre 2024

Envoyé en préfecture le 26/11/2024  
Reçu en préfecture le 26/11/2024  
Publié le  
ID : 038-213804362-20241114-PV24092024-DE

<p><b>Cécile CURTET</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	<p><b>Joël BRAISAZ</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>
<p><b>Valérie CAZAUX</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	<p><b>Gian-Carlo VISCI</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>
<p><b>Mylène SIBILLE</b></p>  <p>Pouvoir donné à : J. BRAISAZ</p>	<p><b>Sylvain VALLON</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>
<p><b>Marianne FOUILLE</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	<p><b>David BALME</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>
<p><b>Emilie DAVID-CAVAZ</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	<p><b>Denis METZGER</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>
<p><b>Laetitia GAUDE</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	<p><b>Raymond CONTARD</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>
<p><b>Gisèle LAYDEVANT</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	<p><b>Thierry LE FORESTIER</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>
<p><b>Marie-Françoise ORTHOLAND</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	<p><b>François DIAZ</b></p> <p>Pouvoir donné à : Jean-Claude MICHAUD</p>
<p><b>Célia SCORDEL</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	<p><b>Philippe BERNARD</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>
<p><b>Jean-Claude MICHAUD</b></p>  <p>Pouvoir donné à :</p>	

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

ID : 038-213804362-20241114-PV24092024-DE